

Du lundi 13 mai au mardi 4 juin 2024

Votez

Note explicative pour le vote par correspondance :

Comme tous les trois ans les syndiqué∙es du SNES-FSU doivent se prononcer sur **4 votes** :

- → le vote d'orientation national.
- → le vote national sur les secrétaires de catégories.
- → le vote académique d'orientation.
- → le vote départemental d'orientation.

Le supplément au bulletin académique n°237 présente les professions de foi ainsi que les listes académiques et départementales. Pour les votes nationaux, il faut se reporter aux supplément #844 du 20 avril 2024.

Retrouvez sur le site du SNES-FSU de l'académie de Bordeaux (https://bordeaux.snes.edu/)

- → Les listes de candidat·es
- → Les professions de foi
- → Les modalités de vote
- → Le règlement électoral



Le vote est majoritairement organisé dans les établissements. Cependant pour un certain nombre d'entre nous le vote est par correspondance afin de faire participer l'ensemble des syndiqué(e)s à la vie interne du syndicat.

Si tu es destinataire de ce courrier c'est que tu dois voter par correspondance en suivant la procédure indiquée cicontre :

En te remerciant de ton engagement, Salutations syndicales, Le Secrétariat Académique du SNES Bordeaux.

